



Fédération  
québécoise  
de la montagne  
et de l'escalade

## Honoraires contractuels FQME

Saison 15 / 2023-24

Liste de la rémunération journalière et des allocations offertes pour les travailleurs.euses autonomes engagés.ées sur le Circuit de la Coupe Québec cette saison.

<b>Ouvreur.euse en chef FQME</b>	
Championnat provincial Division 1 & 2	300\$/jour
Division 1	275\$/jour
Division 2	250\$/jour
<b>Assistant.e Ouvreur.euse en chef FQME</b>	
Championnat provincial Division 1 & 2	275\$/jour
Division 1	250\$/jour
Division 2	225\$/jour * assignation FQME selon l'événement
<b>Ouvreur.euse FQME</b>	
Championnat provincial Division 1 & 2	200\$/jour * assignation FQME selon l'événement
Division 1 & 2	200\$/jour * assignation FQME selon l'événement
<b>Président.e du jury</b>	
Championnat provincial Division 1 & 2	300\$/jour
Division 1	250\$/jour
Division 2	225\$/jour * assignation FQME selon l'événement
<b>Juge en chef</b>	
Championnat provincial Division 1 & 2	225\$/jour
Division 1	200\$/jour



Fédération  
québécoise  
de la montagne  
et de l'escalade

Division 2	175\$/jour
<b>Formateur.trice de 1<sup>er</sup> de cordée</b>	
250\$/formation	
<b>Assureur.euse de 1<sup>er</sup> de cordée</b>	
75\$/qualification	25\$/finale
<b>Délégué.e technique</b>	
250\$/jour	
<b>Kilométrage</b>	
0,45 \$ x km (aller-retour) sera fourni du domicile de l'honoraire contractuel vers le centre où le travail aura lieu. Ce calcul sera fait préalablement et inscrit dans l'annexe du travailleur / de la travailleuse.	

<b>Nourriture</b>
À titre de travailleur autonome, vous devez garder vos factures et dépenses admissibles lors de votre contrat et les joindre à votre déclaration d'impôts en fin d'année financière.

<b>Hébergement Victoriaville, Gatineau, Sherbrooke</b>	<b>Hébergement Québec</b>	<b>Hébergement Montréal</b>	<b>Hébergement autre région</b>
125 \$ x nuit	150 \$ / nuit	175 \$ x nuit	100 \$ x nuit

L'allocation pour l'**hébergement** et le **kilométrage** seront fournis aux honoraires qui seront à **plus de 100 km** de leur domicile et qui devront dormir à l'extérieur de leur région pour la durée du contrat. Une preuve de facturation de l'hébergement sera demandée afin que l'allocation puisse être versée.



Fédération  
québécoise  
de la montagne  
et de l'escalade

Veillez noter que toutes les allocations vous seront versées en tant que salaire imposable.

Un contrat élaborant les modalités et les engagements vous sera fourni lorsque vous aurez confirmé votre participation.

